



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 15115

Texte de la question

M Rene Andre appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le mecontentement des infirmiers liberaux qui denoncent le non-respect, par les caisses, de la signature des accords intervenus aux termes de la Convention nationale. En effet celle-ci prevoit la reunion des parties signataires au plus tard le 30 avril de chaque annee, en vue d'une revalorisation des tarifs conventionnels. Or, a ce jour, seule la commission des experts a ete reunie (avec plus d'un an de retard), et aucune autre date n'a ete fixee afin de proceder a l'ouverture des negociations tarifaires. Les infirmiers liberaux demandent aux caisses d'honorer leur signature et souhaitent la reunion des parties concernees a une date proche. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre son avis au sujet de la situation ci-dessus decrite, et de lui preciser quelle action il entend mener aupres du president et du directeur des caisses d'assurance maladie, afin que des negociations soient rapidement ouvertes.

Texte de la réponse

Reponse. - La revalorisation de la lettre-cle AMI qui remunere l'activite des infirmiers et des infirmieres est effectuee par le biais d'avenants tarifaires a la convention nationale de la profession negocies entre les parties signataires du texte conventionnel et approuves ensuite par arretes interministeriels. Les pouvoirs publics etudient actuellement les propositions de revalorisation tarifaire formulees par les parties conventionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Andr• Ren•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15115

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2895